



Verein SwissDRG  
Association SwissDRG  
Amthausgasse 22  
Postfach  
CH-3000 Bern 7  
Tel. ++41 31 356 20 20

Berne, le 19 décembre 2005

## Communiqué de presse

# La Suisse adopte le système allemand de tarification hospitalière G-DRG

**L'Association partenariale SwissDRG s'est prononcée en faveur du système allemand G-DRG de rémunération par cas. Cette structure tarifaire devra être adaptée à la situation de notre pays et être introduite dès 2008 pour une rémunération au niveau national des prestations hospitalières en milieu résidentiel.**

Les organes compétents des organisations membres de SwissDRG – associations faïtières des médecins (FMH), des hôpitaux (H+), des assureurs maladie (santésuisse), des assureurs-accidents, invalidité et militaire (CTM) et Conférence des directeurs sanitaires (CDS) – se sont prononcés majoritairement en faveur du modèle allemand G-DRG (German Diagnosis Related Groups). Lors de la sélection finale, il a fallu choisir entre le système G-DRG et un autre de la firme 3M dénommé IR-DRG. Les deux systèmes se différencient principalement par la forme de collaboration avec le fournisseur du système. G-DRG est un produit non commercial qui appartient à l'autogestion allemande (hôpitaux et caisses-maladie), tandis que IR-DRG est distribué par la firme américaine 3M. Les deux systèmes peuvent par contre être jugés comme étant fondamentalement équivalents. Ainsi il n'est guère étonnant que les cinq associations faïtières (FMH, H+, santésuisse, CTM et CDS) n'aient choisi le système allemand G-DRG qu'à une faible majorité de 3 voix contre 2. Ce système de forfaits par cas liés aux prestations est destiné à être introduit non seulement dans tous les hôpitaux de Suisse mais aussi auprès de toutes les assurances sociales obligatoires (assurance-maladie obligatoire, assurance-accidents, militaire et invalidité). Le choix de ce système permettra de franchir un pas important vers la réforme du financement hospitalier. Les prestations des hôpitaux seront ainsi comparables, plus transparentes et rémunérées selon des principes identiques.

Sur la base de G-DRG il sera entrepris des adaptations à la situation de notre pays ("helvétisations"). Les travaux techniques en vue de l'introduction du système se prolongeront jusqu'en 2007. L'introduction effective du système tarifaire devrait commencer graduellement dès 2008.

SwissDRG peut compter sur un large soutien de l'Allemagne dans l'adaptation et l'entretien du système. L'institut allemand compétent (Institut für das Entgeltsystem im Krankenhaus, InEK) va conclure avec l'Association SwissDRG un contrat de coopération qui, outre les questions financières liées à l'acquisition du système, règle en détail l'ensemble des prestations fournies dans le cadre de la collaboration. Les négociations contractuelles ont déjà été menées.

### Renseignements:

- président SwissDRG, conseiller d'Etat Carlo Conti, tél. 061 267 95 21
- directeur du projet SwissDRG, Walter Bosshard, tél. 041 220 01 11

Complément d'information: [www.swissdrq.org](http://www.swissdrq.org)

Les membres ayant le droit de vote de l'Association SwissDRG sont les partenaires du système suisse de santé oeuvrant au niveau national: Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), H+ Les hôpitaux de Suisse, Fédération des médecins suisses (FMH), santésuisse, Commission des tarifs médicaux LAA, AM/AI (CTM).